

Gregory, S. Lesage, D. C. Thompson, J. F. Peachy, Ernest Pacaud, T. Chapais, George Stewart junior, G. R. White, H. M. Price, Théophile Hamel, J. I. Lavery, P. Vallière, Louis Lamontagne, P. B. Dumoulin, H. A. Bernard, Cyr. Duquet, le capitaine A. Talbot. Ernest Gagnon, Charles Trudelle, W. Brunet, M. Tessier, D. Brousseau, Oct. Lemieux, G. E. Tanguay, A. C. Guilbault, Gustave F. Hamel, C. P. Casgrain, W. D. Baillairgé, J. H. Patry, Jos. Lépine, et autres.

Son Honneur le maire appelle l'assemblée à l'ordre et l'honorable juge Routhier explique en quelques mots le but de cette réunion, qui est de prendre les mesures nécessaires pour recevoir dignement dans notre ville M. le comte de Paris qui arrivera ici lundi prochain par le convoi du Pacifique. Comme on n'a pas pu encore communiquer avec M. le comte, il est impossible de donner un programme exact de la réception qui lui sera faite à Québec, mais voici le programme qui sera probablement suivi à cette occasion.

M. le comte de Paris arrivera à la gare du Palais, lundi après-midi, à 2 heures 30, et se rendra immédiatement à l'hôtel Saint-Louis où des chambres ont été retenues pour lui et sa suite. Dans le courant de l'après-midi, une adresse lui sera présentée à l'hôtel Saint-Louis par les zouaves pontificaux de Québec, et le soir il y aura grand dîner au Club de la Garnison. Mardi, les membres de la société Saint-Jean-Baptiste feront visiter à M. le comte et à sa suite les plaines d'Abraham, la citadelle, les chutes Montmorency et les endroits historiques de notre ville ; et le soir, si M. le comte y consent, il y aura un banquet offert par les citoyens de Québec. Mercredi M. le comte quittera Québec.

Après que ces explications eurent été données, M. Pacaud propose et il est résolu que tout le comité de réception soit composé de tous ceux qui assistent à cette réunion et que tous soient présents à la gare du Pacifique lundi après-midi pour recevoir mon sieur le comte de Paris.

Le lieutenant-colonel Amyot croit que c'est le devoir des citoyens d'assister en masse à la gare du Pacifique lors de l'arrivée de notre hôte distingué. Comme la visite du comte de Paris en notre ville sera très courte et que ses autres engagements ultérieurs ne permettront pas aux citoyens de lui faire une réception telle qu'ils la désireraient, il est résolu qu'un banquet lui soit offert mardi soir, le 28 du courant.

M. Ernest Pacaud, appuyé par M. George Stewart, junior, propose et il est résolu unanimement que les messieurs suivants composent le comité du banquet : Son Honneur le maire Frémont, les honorables juges Casault, Routhier et Chauveau, le lieutenant-colonel Duchesnay, l'honorable Gédéon Oimet, l'honorable L. P. Pelletier, M. M. G. Amyot, M. P. J. U. Gregory, G. R. White, Thomas Chapais, Théophile Hamel, H. A. Bédard, D. C. Thompson, Gustave F. Hamel, Uric Tessier, C. Panet-Angers, Nazaire Lavasseur, George Stewart, junior, et Ernest Pacaud. M. P. Vallière a été élu unanimement trésorier du comité.

## ON L'ATTEND AUX TROIS-RIVIÈRES

Il y a eu lundi soir, à l'Hôtel-de-Ville, aux Trois-Rivières, une assemblée des citoyens convoquée par M. le maire. Le but de cette assemblée était de s'entendre dans le but de faire une réception convenable à M. le comte de Paris.

M. le maire T.-E. Normand fut choisi comme président et M. L.-T. Polette comme secrétaire de l'assemblée.

Un comité composé de citoyens de toutes les classes de la société a été choisi pour organiser la démonstration.

D'après les informations fournies par M. le maire, M. le comte de Paris sera aux Trois-Rivières dimanche prochain dans le cours de l'après-midi.

Le programme de la réception n'est pas encore définitivement arrêté, mais il est entendu que les citoyens devront se rendre à la gare pour recevoir les illustres visiteurs. Il y aura musique, réception à l'Hôtel-de-Ville, présentation d'adresse, etc. etc.

SA GRANDEUR MONSIEUR LAFLÈCHE a manifesté le désir d'avoir une entrevue avec M. le comte de Paris. Les dames ursulines et les messieurs du Séminaire se préparent à la visite du comte et de sa suite.

Les zouaves pontificaux du district s'attendent aussi à obtenir une audience.

## LE COMTE A MONTREAL

A l'occasion de la présence à l'église Notre-Dame de M. le comte de Paris et du duc d'Orléans, le chœur donnera, dimanche prochain, la messe de Fauconnier de Noël avec accompagnement de grand orchestre.

On dit que les gardes indépendantes de Salaberry se proposent d'agir comme garde d'honneur, à l'arrivée du comte de Paris à la gare Bonaventure, Montréal.

## BULLETIN FRANÇAIS

(De l'Ami de la Vérité, Nantes)

Le Conseil des ministres a décidé que les Chambres se réuniraient le lundi 20 octobre.

Plusieurs journaux demandent des poursuites contre les royalistes qui se sont alliés aux boulangistes l'année dernière pour faire les élections. Ce serait assez curieux. N'est-il plus permis de s'allier qu'aux républicains ? Et encore les boulangistes étaient républicains. Ainsi le républicain au pouvoir dit à l'électeur : Tu t'allieras avec moi pour me soutenir ; si tu t'allies avec ton voisin pour me renverser, je te fourre en prison. Que devient la liberté électorale ?

Si la question est soulevée devant la Chambre, il y aura un beau tapage.

Les républicains ont soulevé un autre lièvre ; désireux de ruiner les Congrégations, ils ont imaginé des impôts nouveaux qui frappent uniquement les communautés religieuses. Pour tromper le peuple, ils lui

croissement absolument ruineux.

—Pardou, dit un républicain, vous parlez du droit d'héritage ? Les congrégations ne le paient pas, puisqu'elles ne meurent pas.

Voici la réponse : Les congrégations reconnues ne meurent pas, c'est vrai, mais elles paient un droit spécial appelé droit de main-morte ; cet impôt établi par la loi de 1849 a été calculé de manière à faire une somme au moins égale au droit de mutation payé par les héritiers ordinaires. Que l'impôt s'appelle mutation ou main-morte, c'est toujours l'impôt, et l'égalité est respectée.

Les congrégations non reconnues,—et ce sont de beaucoup les plus nombreuses—n'ont pas le droit de posséder en tant que communautés, par conséquent les biens dont elles jouissent sont placés sur la tête de particuliers, religieux ou non, qui meurent comme tous les hommes ; à leur mort l'héritier paie les droits de succession et, comme le plus souvent, le mort et le vif n'étaient pas parents, les droits d'héritage sont les plus élevés ; par conséquent le fisc y gagne. Voilà pour les impôts ordinaires. Les congrégations y sont assujetties comme les particuliers, elles paient en outre des impôts extraordinaires que les particuliers ne paient pas. Tel est l'impôt de 3 0/0 sur le revenu, les congrégations le paient, même quand il n'y a pas de revenu.

Prenons un exemple : la maison des Petites Sœurs des Pauvres, qui loge quatre cents vieillards, quel revenu rapporte-t-elle ? aucun. Les pensionnaires ne paient pas ; au contraire, ils sont logés, nourris, chauffés, habillés pour rien, par la charité publique. La maison où sont logés ces pauvres vieux est considérable, il le faut bien, car on ne loge pas quatre cents personnes dans un trou de souris, elle a coûté fort cher à construire, le terrain où elle est bâtie a lui aussi sa valeur, l'Etat calcule et dit :

—Votre maison vaut bien 300,000 francs, elle vous rapporte 5 0/0.

—Mais non, interromp la Sœur, elle ne me rapporte rien, mes pensionnaires ne me paient pas, et dès que je reçois un sou, je le donne aux pauvres.

—Je le sais bien, reprend l'Etat, mais je vous fais payer comme si la maison vous rapportait de beaux bénéfices, et je prends 3 0/0 sur vos revenus.

—Mais je n'ai pas de revenus.

—Ça m'est égal, vous paierez comme si votre maison rapportait 5 0/0, c'est-à-dire 15,000 francs.

Sur ce revenu de 15,000 fr., qui n'existe pas, l'Etat prélève 3 0/0. N'est-ce pas injuste ? Qui en souffre, après tout ? Les pauvres.

Le droit d'accroissement est encore plus injuste et plus ruineux ; la plupart des congrégations refusent de le payer, nous en reparlerons à l'occasion.

\* \*

Un congrès a été tenu à Paris, organisé par le cardinal Lavigerie, pour essayer de détruire l'esclavage en Afrique. Le sort des pauvres noirs, traités, vendus, massacrés comme des bêtes, fait pitié, et il est beau de voir l'Eglise prendre leur défense.

Des inondations ont eu lieu dans le Midi

venant point changer ; quant aux mœurs, ils s'appliquent à les corrompre par leurs écoles sans religion. Dans nos campagnes catholiques, la famille est encore nombreuse mais ailleurs il n'en est pas de même. Les parents ne veulent pas avoir d'enfants, parce que les enfants coûtent de l'argent et de la peine. On ne veut plus se gêner, on veut s'amuser et s'enrichir.

H.-A. MARTIN.

## PROSCRIPTION

Le satanique pouvoir républicain qui gouverne la France a chassé Dieu et le cathéchisme des écoles qu'il autorise. Aussi les catholiques y sont-ils forcés de payer pour des écoles que leur conscience réprovoque, et en outre d'élever à leurs seuls frais des écoles où l'enseignement chrétien sera donné à leurs enfants. Nous n'avons rien de nous-mêmes, et pour preuve voici un extrait que nous reproduisons de la *Gazette de France* :

“ M. Guillemet, député républicain de Fontenay-le-Comte, est dans la désolation.

“ La citadelle des républicains et des francs-maçons dans son arrondissement, la ville de Saint-Hilaire, est en péril. Une école libre doit y être fondée par les catholiques. Rien que cette nouvelle fait rougir les républicains.

“ Le premier moment de stupeur passé, M. Guillemet s'est mis en campagne.

“ — Je me dois à l'athéisme, au progrès et à la république. En avant pour la liberté !

“ Pris d'un si bel enthousiasme, M. Guillemet s'est donc rendu à Saint-Hilaire et il a organisé aussitôt une grande réunion publique.

“ — Citoyens, s'est-il écrié, songez au danger qu'il y aurait pour vous et pour vos enfants à vous laisser fléchir ou intimider et à obéir aux suggestions égoïstes ou aux menaces du CLERGÉ et des ennemis du gouvernement. Libres vous êtes, libres vous resterez. Ce n'est pas dans une commune aussi républicaine que la vôtre que pourrait prospérer une école où l'on enseignera aux enfants des idées contraires à celles de leurs pères et où l'on s'efforcera de jeter la division dans les familles. ”

“ M. Guillemet en a été pour ses frais d'éloquence et la population de Saint-Hilaire s'empressera, malgré ces déclamations intéressées, d'envoyer les enfants à l'école libre ; mais que dire du langage de M. Guillemet ?

“ Il ose parler de liberté ! dit la *Vendée*. “ condamner ces écoles dans lesquelles on “ inculquera aux enfants des idées con- “ traires à celles de leurs pères ! Il pousse “ l'impudence jusqu'à déplorer la division “ dans les familles !

“ Eh ! qu'a-t-il donc fait depuis qu'il est “ conseiller général ?

“ N'a-t-il pas approuvé toutes ces créa-